

---

# **Enquête téléphonique omnibus concernant les dispositions personnelles**

## **Enquête quantitative sur mandat de Pro Senectute Suisse**

**gfs-zürich, Markt- & Sozialforschung**

**Andrea Umbricht, responsable de projet**

**Jenny Yin, collaboratrice de projet**

**Zurich, avril 2021**



# À propos du dispositif d'enquête

**Univers :** population adulte de Suisse alémanique et romande ainsi que du Tessin, âgée de 18 ans et plus

**Méthode :** enquête téléphonique omnibus (CATI)

**Échantillonnage :** ménages inscrits dans l'annuaire téléphonique officiel (80%) et numéros de portables générés aléatoirement (20%) en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin

**Échantillon :** 1213 entretiens

**Composition :**

- sexe : hommes 49% (n=596), femmes 51% (n=617)
- âge : 18-39 ans 35% (n=426), 40-64 ans 43% (n=519), 65-99 ans 22% (n=268)
- région linguistique, chiffres non pondérés : CH além. 62% (n=757), CH rom. 21% (n=256), CH ital. 17% (n=200)
- région linguistique, chiffres pondérés : CH além. 71,1% (n=863), CH rom. 24,4% (n=296), CH ital. 4,4% (n=54)

**Représentativité :** l'étude est représentative de la population suisse

**Taux de participation :** 7,3%

**Intervalle de confiance :** avec N = 1213 et 50% ; +/- 2,8%

**Durée de l'enquête :** du 22 mars 2021 au 17 avril 2021

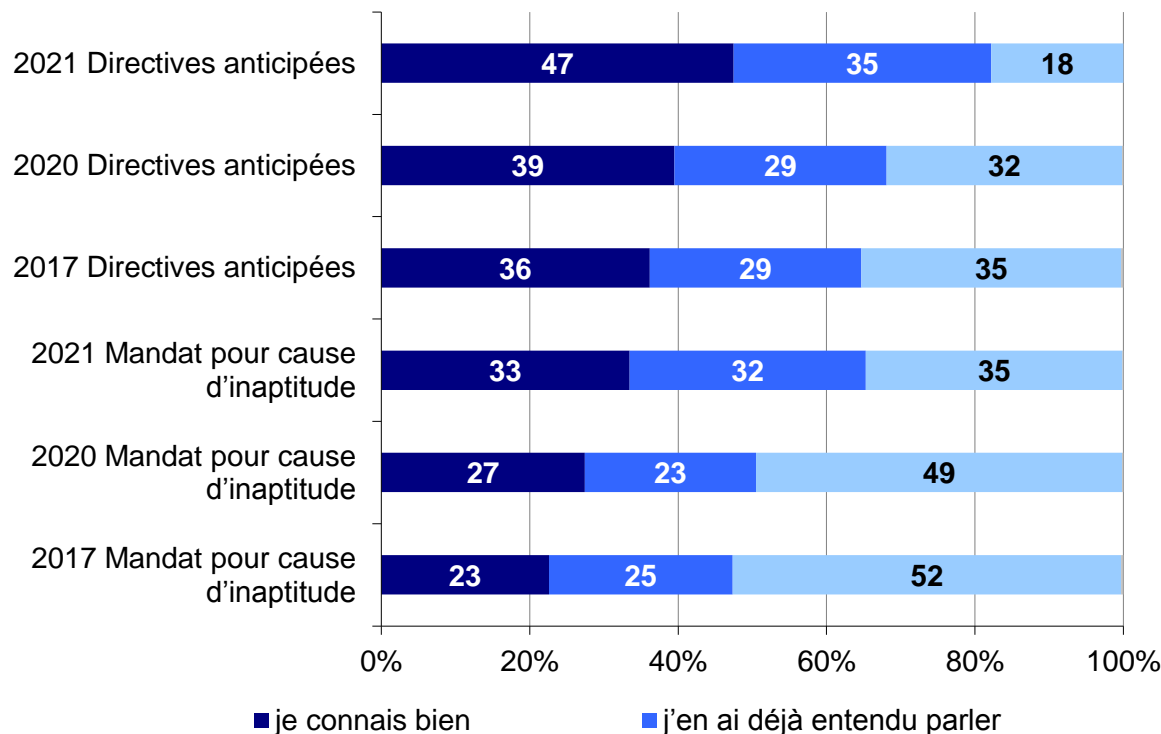
**À propos des données :**

La réduction du nombre de décimales peut entraîner des erreurs d'arrondi. Pour des raisons de place, les termes « directives anticipées » et « mandat pour cause d'incapacité » sont respectivement abrégés en DA et MPCl. Par souci de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser systématiquement le masculin et le féminin. Les désignations de personnes s'appliquent donc sans distinction pour les deux sexes.



# Notoriété (assistée) directives anticipées (DA) et mandat pour cause d'incapacité (MPCI)

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213 ; n 2020 = 1208 ; n 2017 = 1200 ; items aléatoires



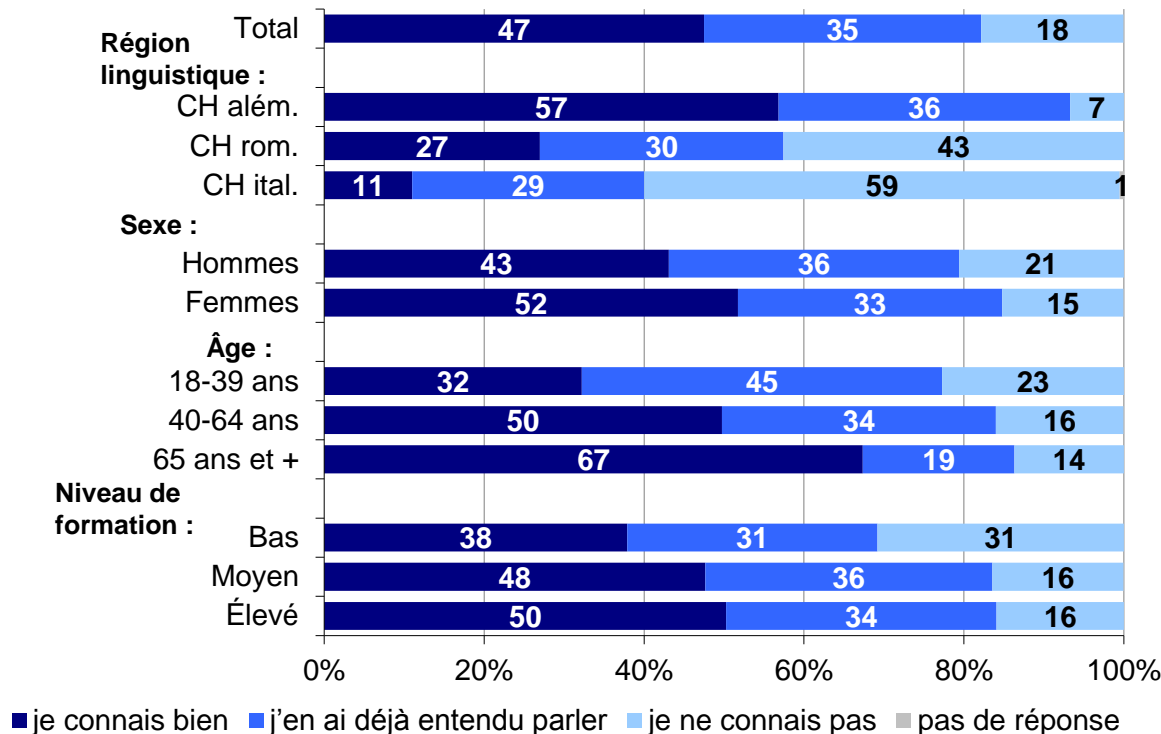
- En 2021, quatre cinquièmes (2021 : 82% ; 2020 : 68% ; 2017 : 65%) des personnes interrogées connaissent les DA. 47% les connaissent « bien » (2020 : 39% ; 2017 : 36%) et 35% (2020 et 2017 : 29%) en ont « déjà entendu parler ». La notoriété des DA a donc nettement progressé en 2021 par rapport aux précédentes enquêtes.
- Comme en 2020 et en 2017, la notoriété du MPCI est moins élevée que celle des DA en 2021 ; on note cependant que la notoriété de ce dernier a nettement augmenté.
- En 2021, le MPCI est connu par deux tiers (65%) des personnes interrogées (2020 : 50% ; 2017 : 48%). La part des personnes qui « connaissent bien » le MPCI est en hausse (2021 : 33% ; 2020 : 27% ; 2017 : 23%). La part des personnes qui « en ont déjà entendu parler » a également progressé (2021 : 32% ; 2020 : 23% ; 2017 : 25%).

**Question 1 :** Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'incapacité. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?



# Notoriété des directives anticipées (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213



- Comme en 2020 et en 2017, c'est en Suisse alémanique que les DA sont les mieux connues. Seules 7% des personnes interrogées en Suisse alémanique ne les connaissent pas. En Suisse romande, par contre, 43% des répondants ne connaissent pas les DA; au Tessin, ils sont trois cinquièmes (59%). Ces différences entre régions linguistiques sont très marquées.
- Une bonne moitié des femmes interrogées connaissent « bien » (52%) les DA. Cette proportion est nettement plus faible chez les hommes, soit moins de la moitié (43%).
- Comme en 2020 et en 2017, les DA sont nettement moins bien connues parmi les plus jeunes (18-39 ans). À peine un tiers (32%) des 18-39 ans connaissent « bien » les DA. Entre 40 et 64 ans, une personne sur deux (50%) connaît « bien » les DA et chez les 65 ans et plus, cette proportion atteint les deux tiers (67%). En revanche, la notoriété des DA a fortement augmenté parmi les jeunes (2021 : 77% : 2020 : 42%. 2017 : 40%).
- Les personnes dont le niveau de formation est bas sont nettement plus nombreuses à déclarer ne pas connaître les DA (31%) que les personnes dont le niveau de formation est moyen ou élevé (16% dans ces deux cas).

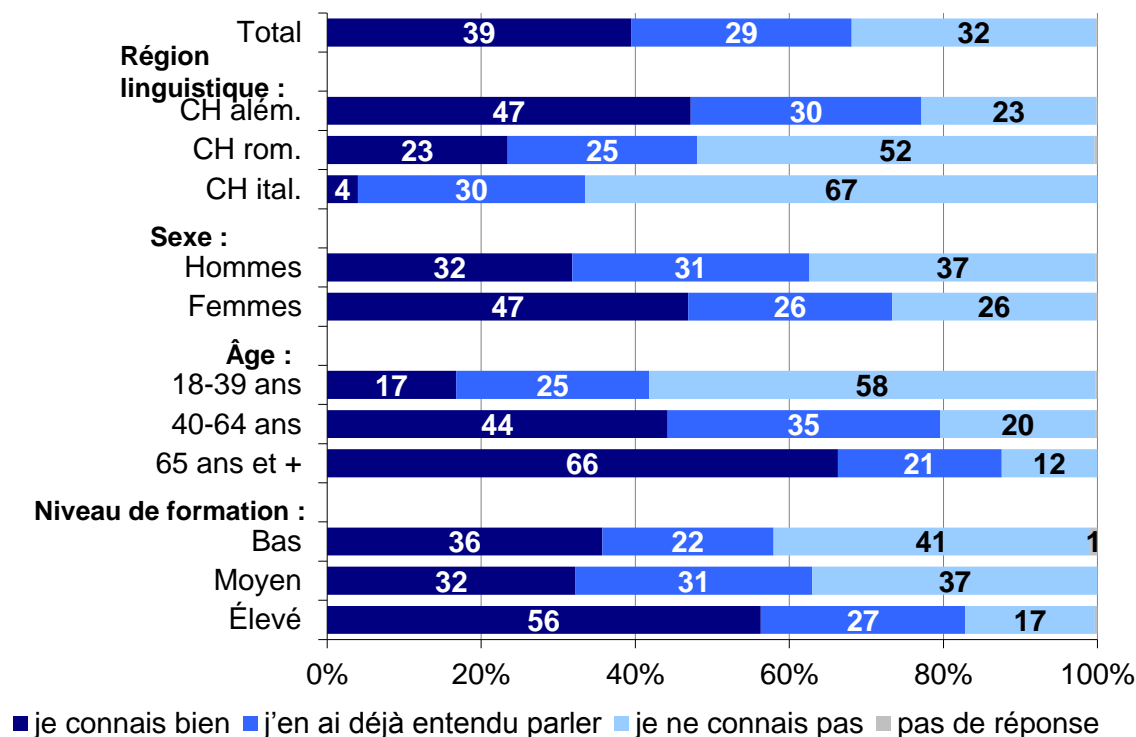
**Question 1 :** Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?





# Comparaison : notoriété des directives anticipées (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2020 = 1208



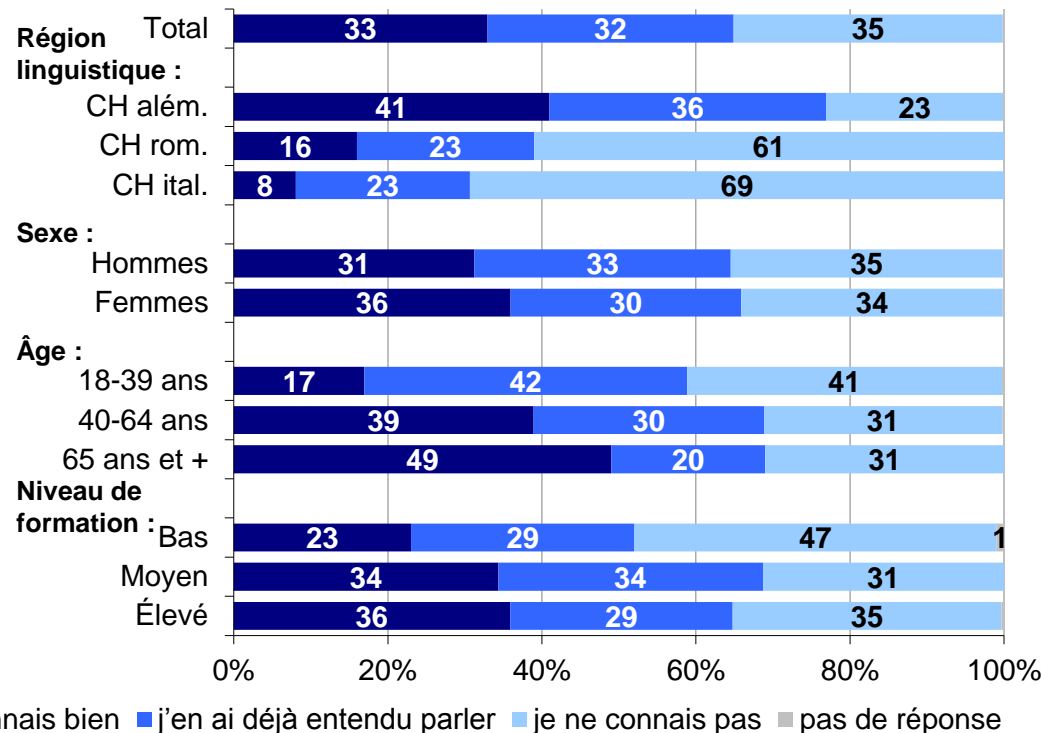
- Comme en 2017, c'est en Suisse alémanique que les DA sont les mieux connues. À peine un quart (23%) des personnes interrogées ne les connaissent pas. Au Tessin, elles sont deux tiers (67%) à ne pas les connaître, alors qu'en Suisse romande, cette proportion s'élève à plus de la moitié (52%).
- Près de la moitié des femmes interrogées connaissent bien (47%) les DA. Cette proportion est nettement plus faible chez les hommes, à savoir à peine un tiers (32%).
- Comme en 2017, chez les plus jeunes (18-39 ans), les DA sont nettement moins bien connues (58% ne les connaissent pas) que chez les personnes de plus de 40 ans. Une grande part des personnes entre 40 et 64 ans connaissent « bien » les DA (44%). Chez les 65 ans et plus, elles sont même deux tiers (66%) à « bien » les connaître.
- Les personnes dont le niveau de formation est élevé sont significativement plus nombreuses à affirmer « bien » connaître les DA (56%) que celles dont le niveau de formation est moyen (32%) ou bas (36%).
- En ce qui concerne les autres caractéristiques, les différences ne sont pas significatives.

**Question 1** : Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'incapacité. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?



# Notoriété du mandat pour cause d'inaptitude (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213



- Comme en 2020 et en 2017, c'est également en Suisse alémanique que le MPCl est le mieux connu en 2021. Plus de trois quarts des Suisses alémaniques interrogés (77%) le connaissent. En Suisse romande, la proportion est inférieure à deux cinquièmes (39%) et atteint moins d'un tiers (31%) au Tessin. Cette année encore, c'est surtout en Suisse alémanique que la notoriété a nettement progressé.
- Les femmes connaissent mieux le MPCl (36% le connaissent « bien ») que les hommes (31%). L'écart n'est toutefois pas significatif.
- Les 18-39 ans connaissent nettement moins bien le MPCl que les personnes de plus de 40 ans. Deux cinquièmes (41%) des jeunes ne le connaissent pas. Chez les 40 à 64 ans et les plus de 65 ans, 31% seulement ne connaissent pas le MPCl. La notoriété (« je connais bien » et « j'en ai déjà entendu parler ») a toutefois progressé parmi les jeunes par rapport aux précédentes enquêtes (2021 : 59% ; 2020 : 26% ; 2017 : 40%).
- Les personnes possédant un niveau de formation élevé (36%) ou moyen (34%) sont nettement plus nombreuses à affirmer « bien » connaître le MPCl par rapport à celles dont le niveau de formation est bas (23%).

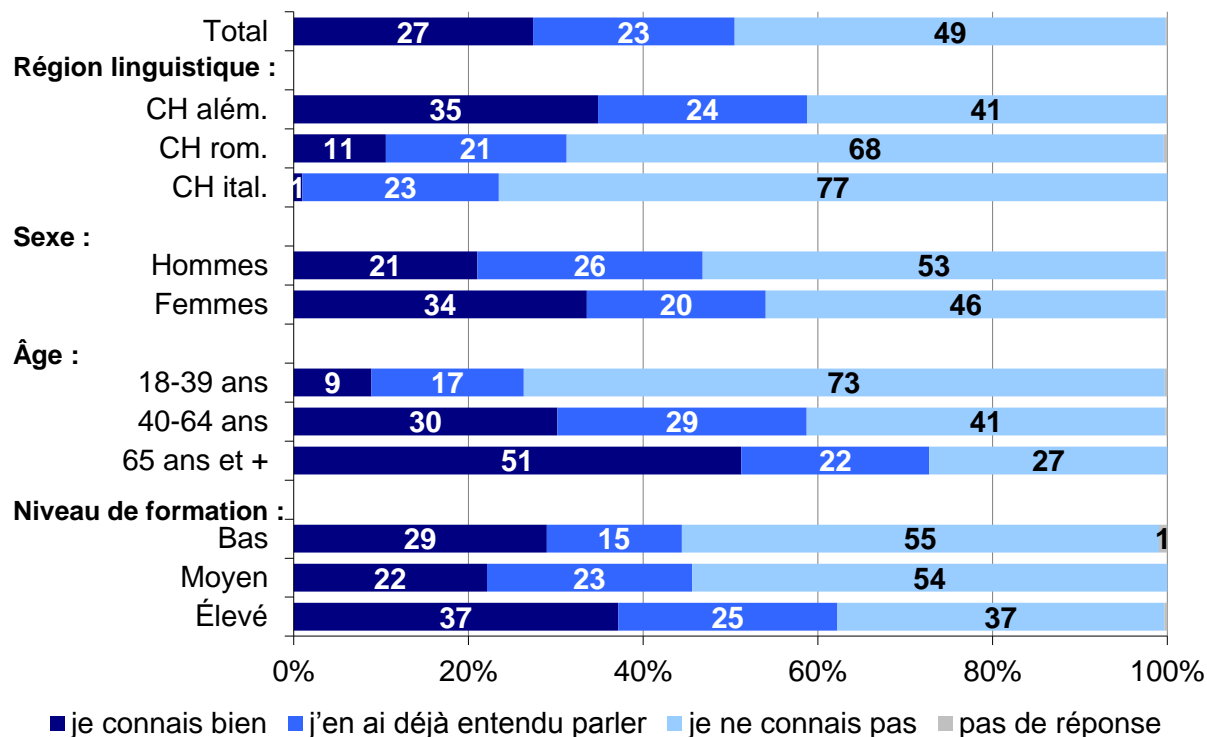
**Question 1 :** Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?





# Comparaison : notoriété du mandat pour cause d'inaptitude (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2020 = 1208



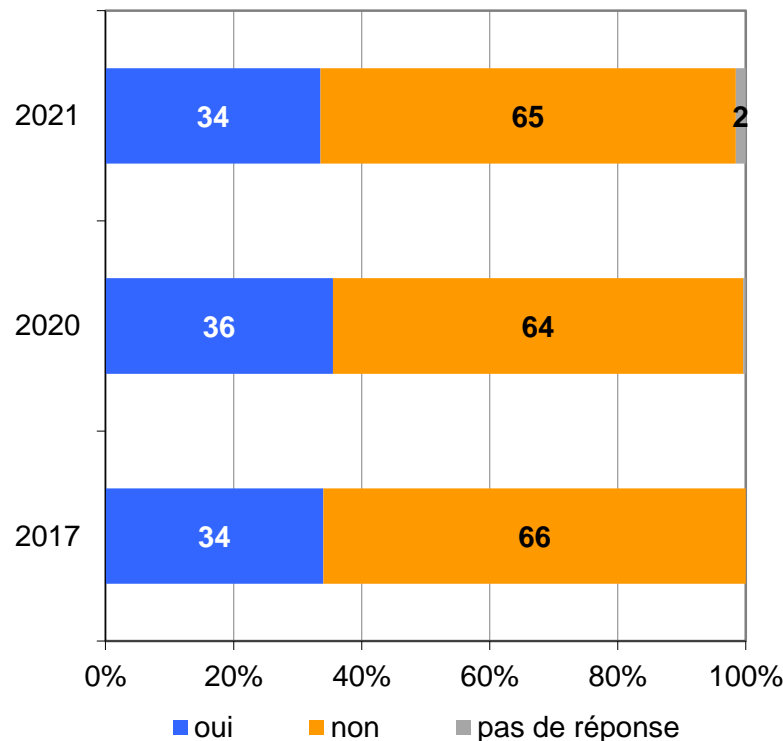
- Comme en 2017, c'est en Suisse alémanique que le MPCl est le mieux connu en 2020. Moins de la moitié de toutes les personnes interrogées en Suisse alémanique (41%) ne le connaissent pas. En Suisse romande, près de 7 personnes sur 10 ne connaissent pas le MPCl (68%), et cette proportion atteint presque 8 personnes sur 10 (77%) au Tessin.
- Les femmes connaissent nettement mieux le MPCl (34% le connaissent « bien ») que les hommes (21%).
- Les plus jeunes (18-39 ans) connaissent nettement moins bien le MPCl que les personnes de plus de 40 ans : près de trois quarts (73%) des jeunes ne le connaissent pas, alors que chez les 40 à 64 ans et les plus de 65 ans, seuls 41% et 27% des répondants ne le connaissent pas.
- La notoriété du MPCl est meilleure chez les personnes dont le niveau de formation est élevé (37%) que chez celles dont le niveau de formation est moyen (22%) ou bas (29%).

**Question 1 :** Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?



# Comparaison avec les années précédentes : personnes ayant rédigé des directives anticipées parmi celles qui connaissent les DA

Données en pourcentage ; n 2021 = 996 ; n 2020 = 823 ; n 2017 = 776 ;  
Filtre : personnes connaissant les DA (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)



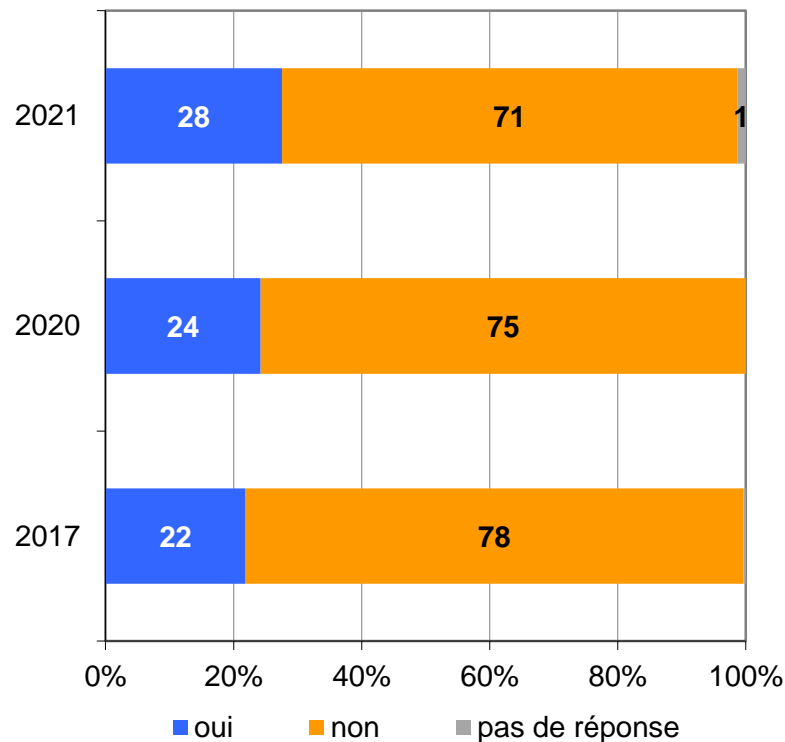
- En 2021, parmi les personnes interrogées qui connaissent les DA, plus d'un tiers (34%) en ont rédigé. Cette proportion reste stable par rapport aux valeurs de 2020 (36%) et 2017 (34%).

**Question 2 :** Avez-vous rédigé des directives anticipées ?



# Comparaison avec les années précédentes : personnes ayant rédigé des directives anticipées par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213 ; n 2020 = 1208 ; n 2017 = 1200



- En 2021, environ 3 personnes interrogées sur 10 (28%) dans la totalité de l'échantillon ont rédigé des DA. En 2020, elles étaient une sur quatre (24%) et en 2017, une sur cinq (22%).

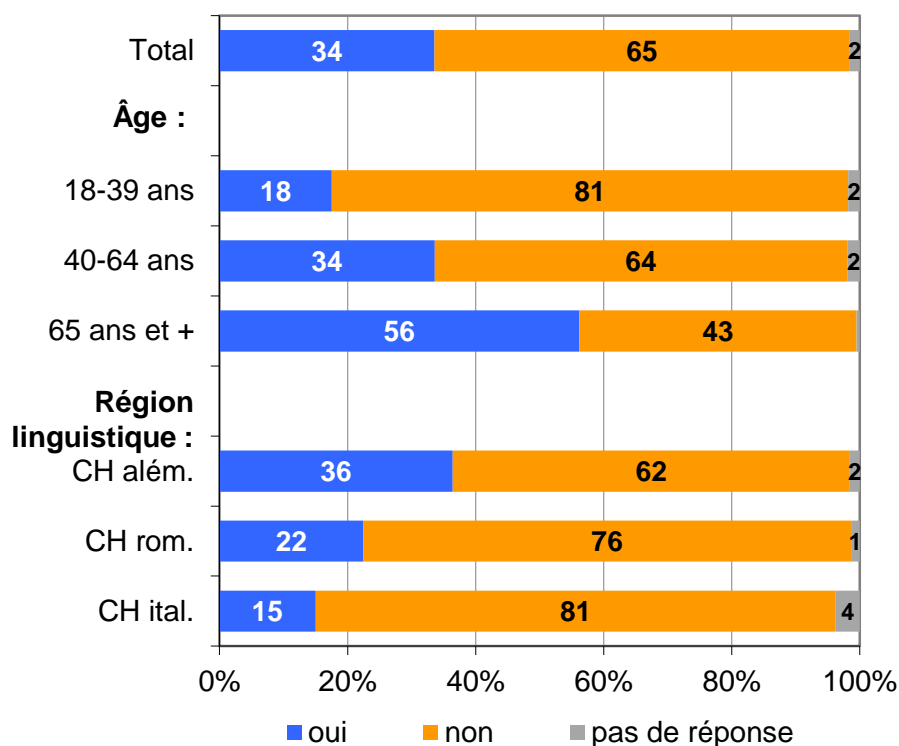
**Question 2 :** Avez-vous rédigé des directives anticipées ?



# Total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé des directives anticipées, parmi celles qui connaissent les DA

Données en pourcentage ; n 2021 = 996

Filtre : personnes connaissant les DA (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)



- Parmi toutes les personnes qui connaissent les DA, un bon tiers (34%) en ont rédigé.
- La probabilité d'avoir rédigé des DA augmente de façon significative avec l'âge. Parmi les plus âgés des répondants (65 ans et +) qui connaissent les DA, près de 3 sur 5 (56%) en ont rédigé. Parmi les 40 à 64 ans, ils sont une personne sur trois environ (34%), et chez les plus jeunes (18-39 ans), une personne sur six (18%).
- Les Suisses alémaniques qui connaissent les DA sont significativement plus nombreux à déclarer avoir rédigé des DA (36%) que les Suisses romands (22%) ou les Tessinois (15%).

**Question 2 :** Avez-vous rédigé des directives anticipées ?

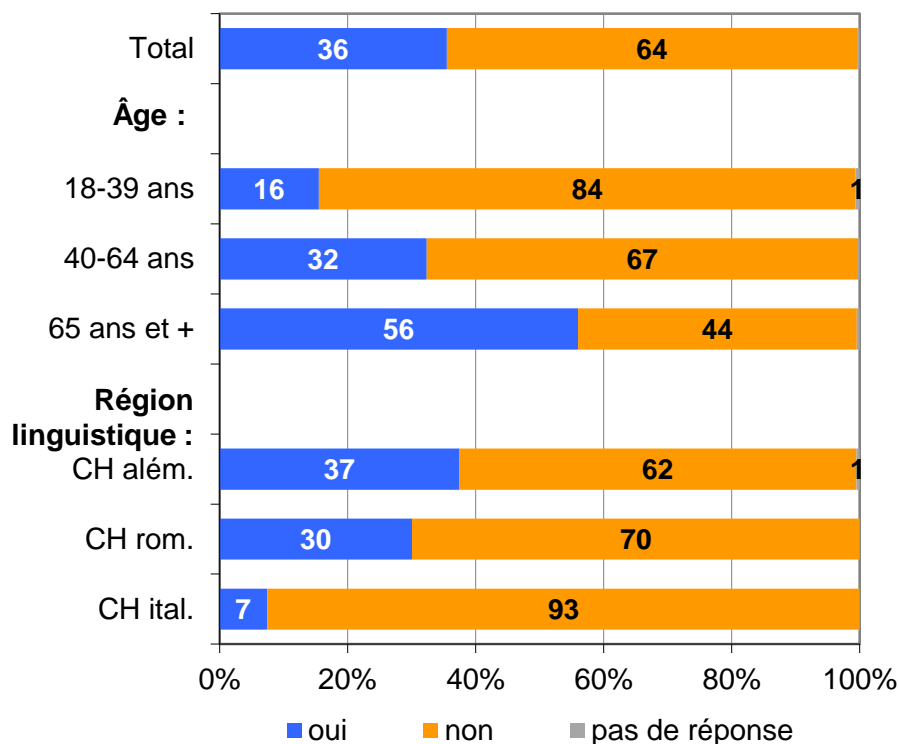




# Données comparées, total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé des directives anticipées, parmi celles qui connaissent les DA

Données en pourcentage ; n 2020 = 823

Filtre : personnes connaissant les DA (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)



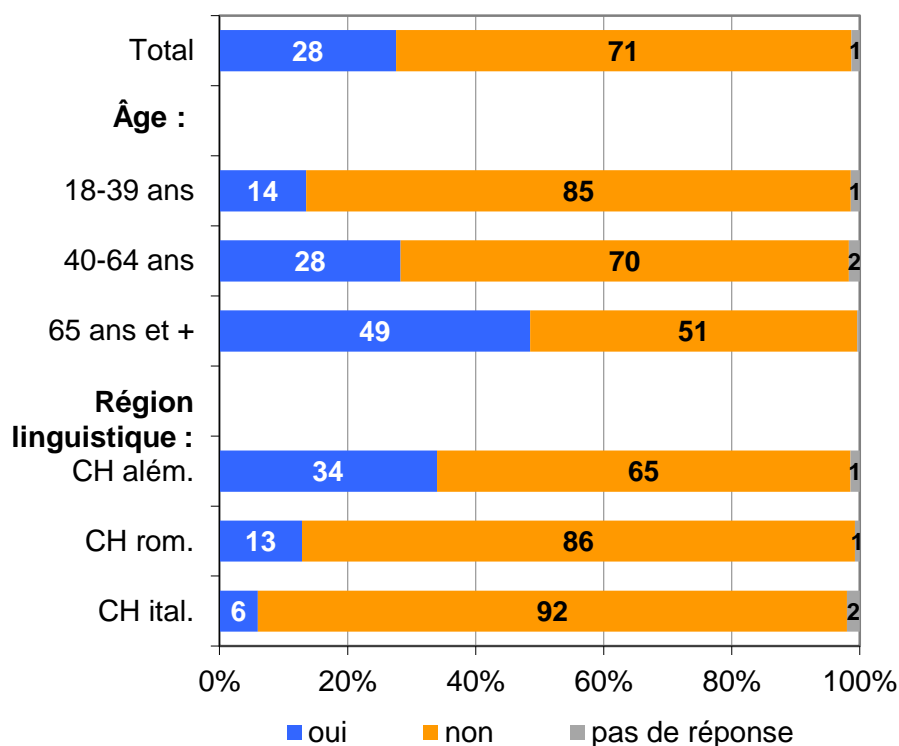
- Parmi toutes les personnes qui connaissent les DA, un bon tiers (36%) en ont rédigé.
- La probabilité d'avoir rédigé des DA augmente de façon significative avec l'âge. Parmi les plus âgés des répondants (65 ans et +) qui connaissent les DA, près de 6 sur 10 (56%) en ont rédigé. Chez les plus jeunes (18-39 ans), ils sont seulement une personne sur six (18%).
- Les Suisses alémaniques qui connaissent les DA sont plus nombreux à déclarer avoir rédigé des DA (37%) que les Tessinois (7%).

Question 2 : Avez-vous rédigé des directives anticipées ?



# Total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé des directives anticipées, par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213



- Dans la totalité de l'échantillon, environ 3 personnes interrogées sur 10 (28%) ont rédigé des DA.
- La probabilité d'avoir rédigé des DA augmente de façon significative avec l'âge. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), près de la moitié (49%) en a rédigé. Parmi les 40 à 64 ans, elles sont une personne sur quatre environ (28%), et chez les 18-39 ans, une personne sur sept (14%). Parmi les jeunes, le nombre de DA rédigées a quasiment triplé depuis la première enquête de 2017 (2021 : 14%, 2020 : 6%, 2017 : 5%).
- Les Suisses alémaniques sont significativement plus nombreux (34%) à déclarer avoir rédigé des DA que les Suisses romands (13%) et les Tessinois (6%).

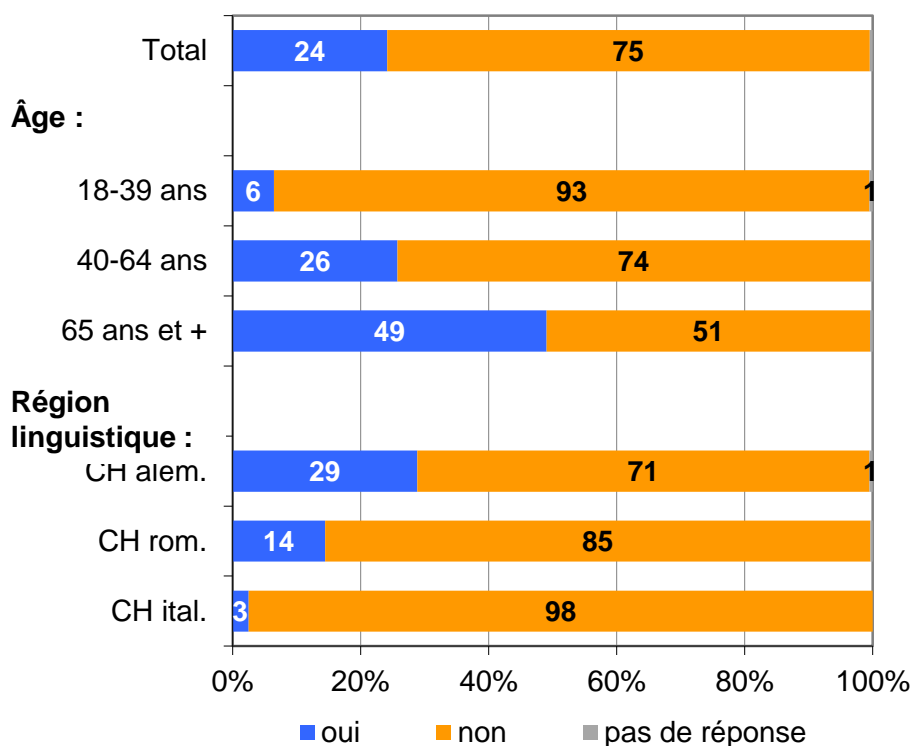
**Question 2 :** Avez-vous rédigé des directives anticipées ?





# Données comparées, total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé des directives anticipées, par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2020 = 1208



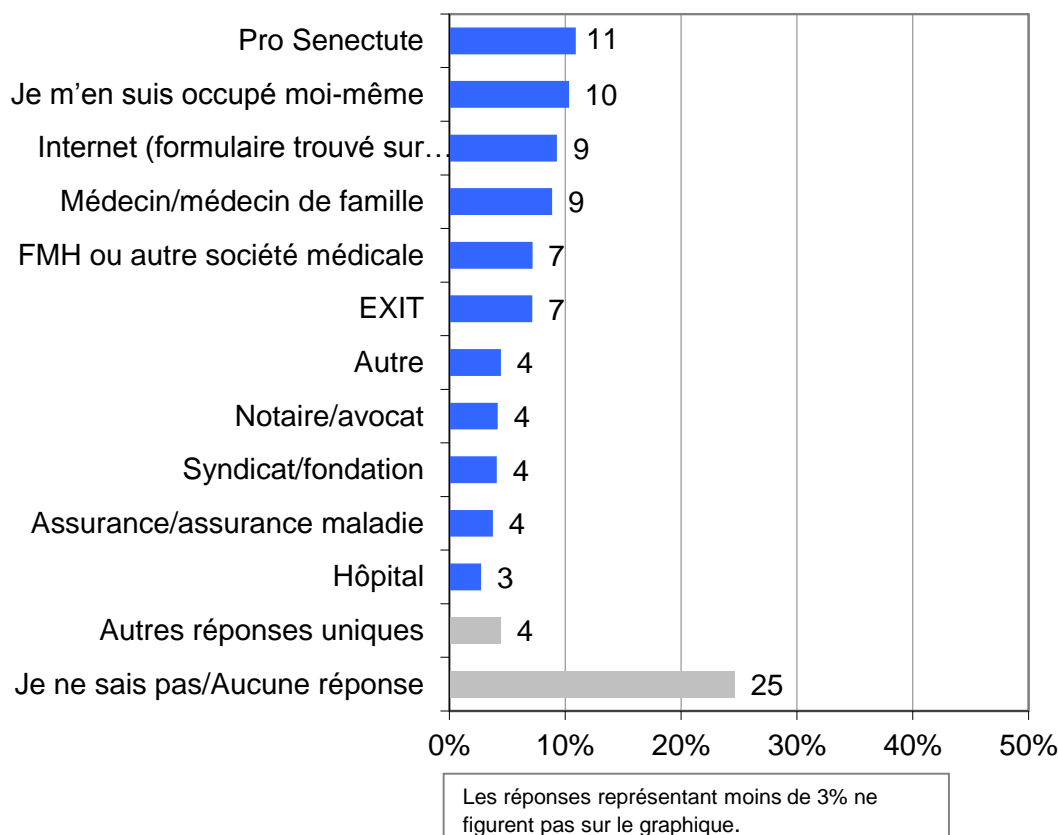
- Près d'un quart de toutes les personnes interrogées (24%) ont rédigé des DA.
- La probabilité d'avoir rédigé des DA augmente de façon significative avec l'âge. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), près de la moitié (49%) en a rédigé. Parmi les 40-64 ans, elles sont une personne sur quatre environ (26%), et chez les 18-39 ans, à peine une personne sur dix-sept (6%).
- Les Suisses alémaniques sont significativement plus nombreux (29%) à déclarer avoir rédigé des DA que les Suisses romands (14%) et les Tessinois (3%).

**Question 2 :** Avez-vous rédigé des directives anticipées ?



# Les prestataires de directives anticipées

Données en pourcentage ; n 2021 = 302 ; questions ouvertes - codées  
Filtre : personnes ayant rédigé des DA



- Les personnes interrogées qui disposent de DA les ont le plus souvent obtenues auprès de Pro Senectute (11% ; 2020 et en 2017 également 11%).
- Comme en 2020, 10% des personnes interrogées ont répondu « s'en être occupées elles-mêmes ». Cette proportion comprend certainement aussi des personnes qui ont trouvé les DA elles-mêmes sur Internet. Ces deux catégories sont donc très proches.
- 9% des répondants citent explicitement Internet comme la source de leurs DA.
- En 2021, les personnes interrogées sont moins nombreuses à indiquer avoir obtenu leurs DA auprès d'un médecin/de leur médecin de famille (9%) qu'en 2020 (16%) ou 2017 (12%).
- 7% des personnes interrogées qui disposent de DA les ont obtenues auprès de la FMH ou d'une autre société médicale, ou auprès d'EXIT.

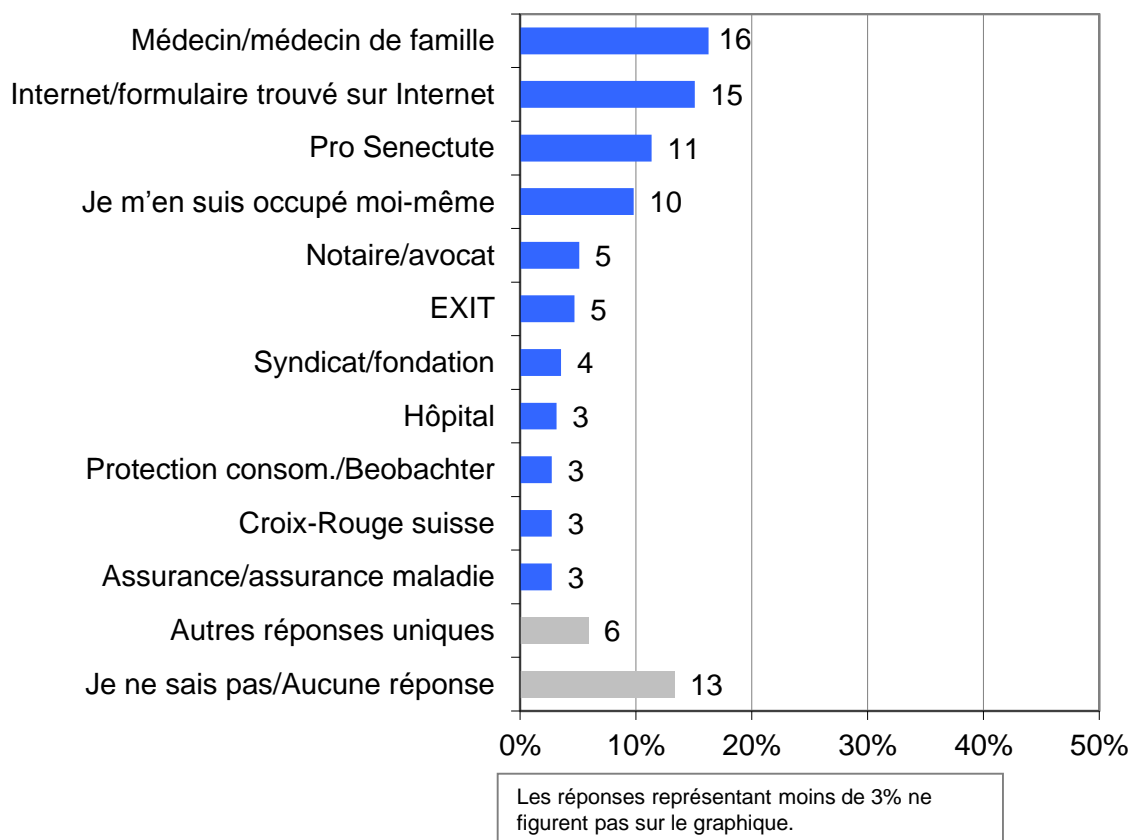
**Question 3 :** Auprès de quel prestataire avez-vous obtenu vos directives anticipées ?





# Comparaison : prestataires de directives anticipées

Données en pourcentage ; n 2020 = 292 ; questions ouvertes - codées  
Filtre : personnes ayant rédigé des DA



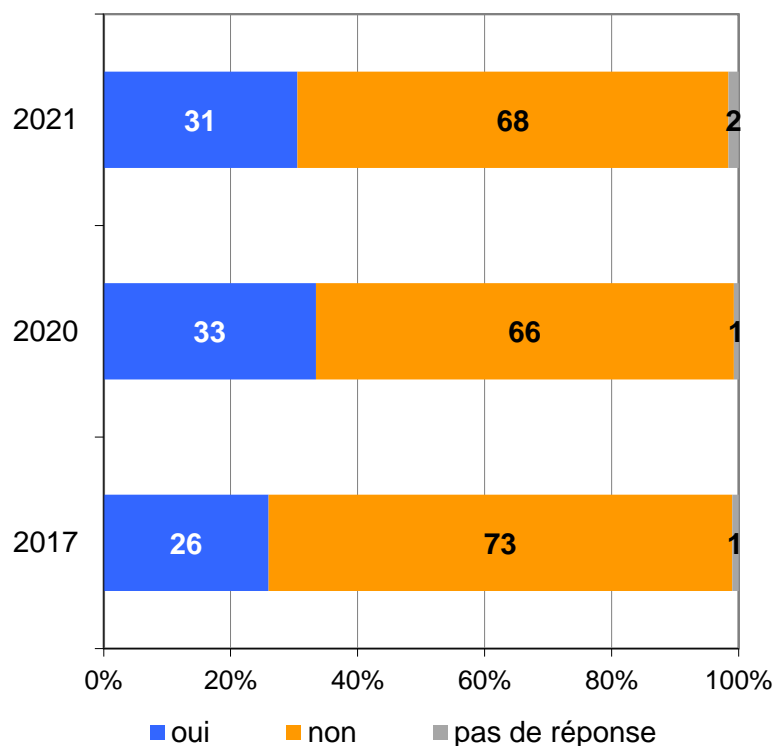
- La plupart des personnes interrogées qui disposent de DA les ont rédigées chez le médecin/médecin de famille (16%).
- En deuxième position, on trouve Internet (15%), suivi de Pro Senectute. Plus d'une personne sur dix qui dispose de DA (11%) s'est adressée à Pro Senectute pour les rédiger.
- 10% des personnes interrogées ont répondu s'en être occupées elles-mêmes. Cette proportion comprend certainement aussi des personnes qui ont trouvé les DA elles-mêmes sur Internet.
- 5% des personnes interrogées disposant de DA les ont rédigées chez un notaire/avocat et 5% les ont commandées via EXIT.

**Question 3 :** Après de quel prestataire avez-vous obtenu vos directives anticipées ?



# Comparaison avec les années précédentes : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'incapacité parmi celles qui connaissent le MPCl

Données en pourcentage ; n 2021 = 792 ; n 2020 = 610 ; n 2017 = 568 ; Filtre : personnes connaissant le MPCl (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)



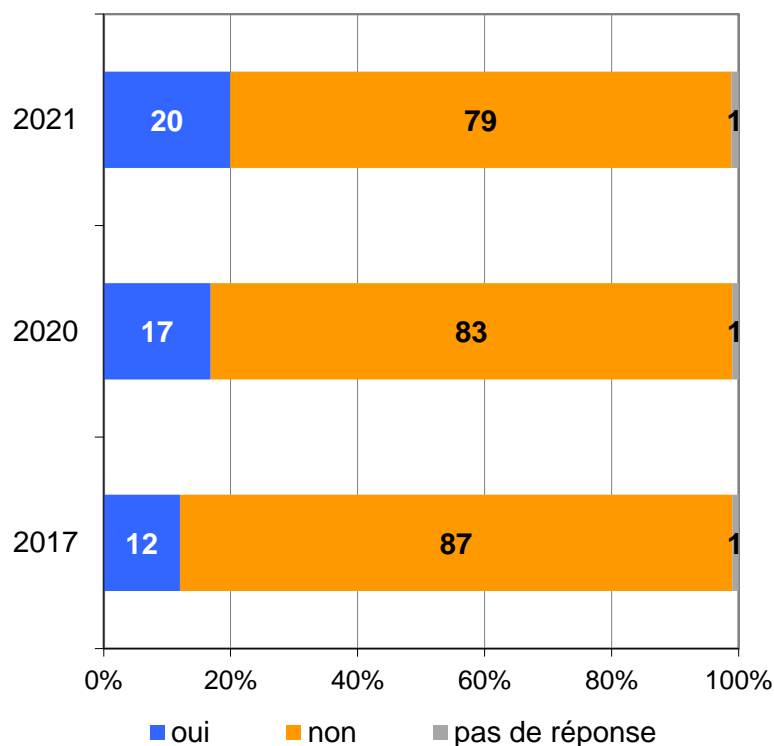
- La part des personnes qui connaissent le MPCl, et qui en ont rédigé un, a légèrement diminué par rapport à 2020 : une personne sur trois (33%) connaissant le MPCl en avait rédigé alors un, tandis qu'en 2021, cette proportion est légèrement inférieure à un tiers (31%).

**Question 4 :** Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'incapacité ?



# Comparaison avec les années précédentes : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'incapacité par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213 ; n 2020 = 1208 ; n 2017 = 1200



- En 2021, sur la totalité de l'échantillon, une personne interrogée sur cinq (20%) a rédigé un MPCI. En 2020, c'était une sur six (17%) et en 2017, une sur huit (12%).

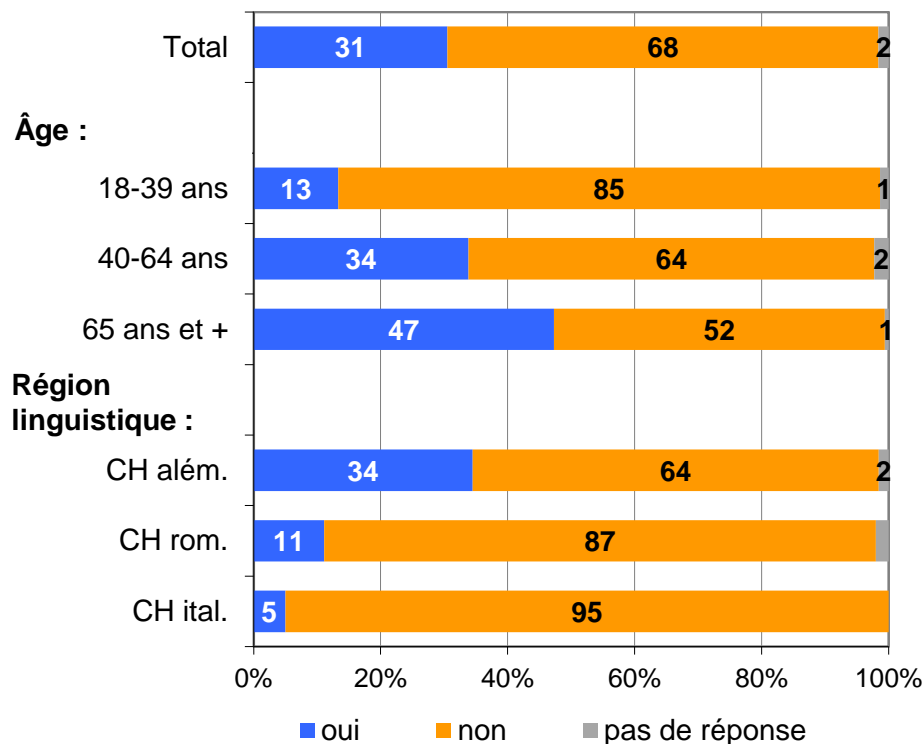
**Question 4 :** Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'incapacité ?



# Total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude parmi celles qui connaissent le MPCl

Données en pourcentage ; n 2021 = 792 ;

Filtre : personnes connaissant le MPCl (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)



- Parmi toutes les personnes qui connaissent le MPCl, un tiers (31%) en ont rédigé un.
- La probabilité de rédiger un MPCl augmente de façon significative avec l'âge, comme pour les DA. Parmi les plus âgées (65 ans et plus), 47% en ont établi un, contre 34% dans le groupe des 40 à 64 ans. Chez les plus jeunes (18-39 ans), cette proportion est significativement plus faible (13%).
- Les Suisses alémaniques qui connaissent le MPCl sont significativement plus nombreux à déclarer avoir rédigé un MPCl (34%) que les Suisses romands (11%) ou les Tessinois (5%).

**Question 4 :** Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?

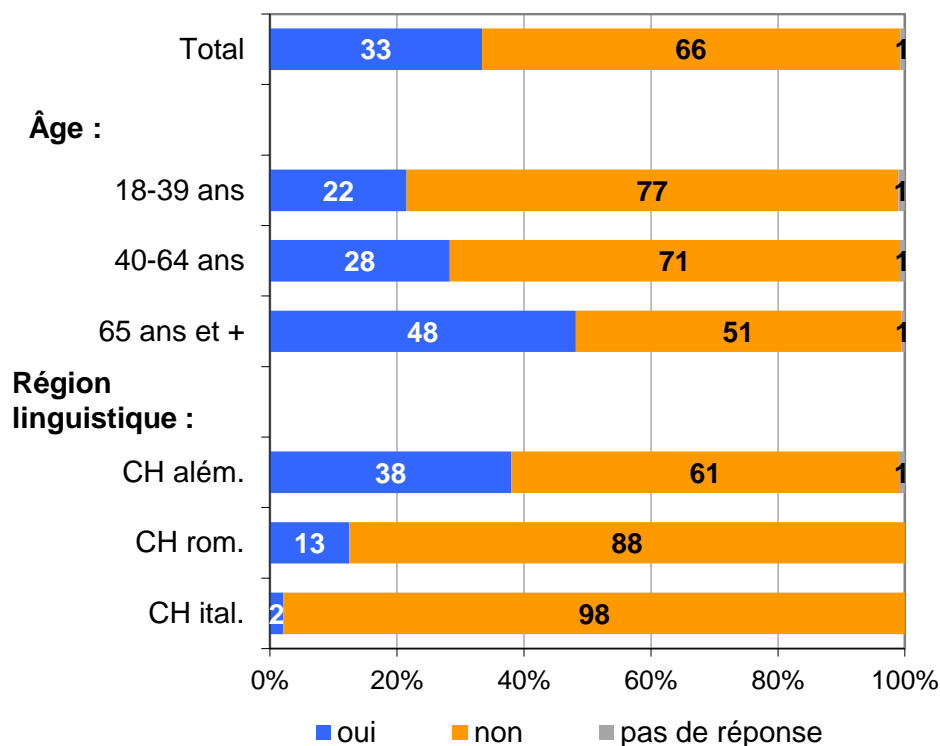




# Données comparées, total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'incapacité parmi celles qui connaissent le MPC

Données en pourcentage ; n 2020 = 610 ;

Filtre : personnes connaissant le MPC (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)



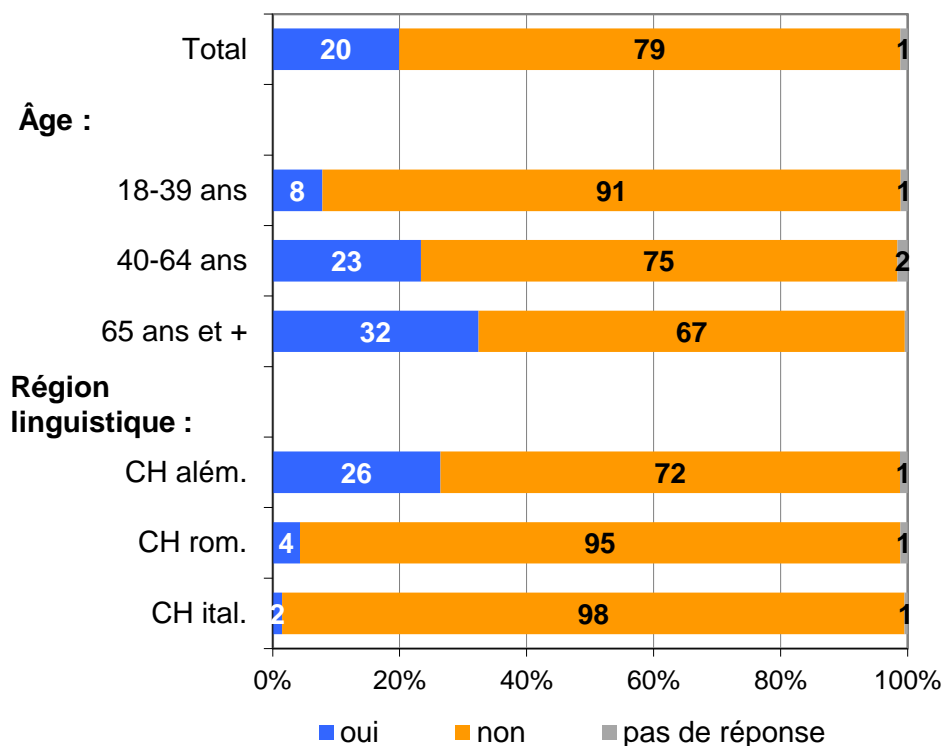
- Parmi toutes les personnes qui connaissent le MPC, un tiers (33%) en ont rédigé un.
- La probabilité de rédiger un MPC augmente de façon significative avec l'âge, comme pour les DA. Parmi les plus âgées (65 ans et plus), 48% en ont établi un, contre 28% dans le groupe des 40 à 64 ans. Chez les plus jeunes (18-39 ans), cette proportion est nettement en retrait (22%).
- Les Suisses alémaniques qui connaissent le MPC sont significativement plus nombreux à déclarer avoir rédigé un MPC (38%) que les Suisses romands (13%) ou les Tessinois (2%).

Question 4 : Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'incapacité ?



# Total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213



- Sur la totalité de l'échantillon, une personne interrogée sur cinq (20%) a rédigé un MPCI.
- La probabilité de rédiger un MPCI augmente de façon significative avec l'âge, comme pour les DA. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), 32% en ont établi un, contre 23% dans le groupe des 40 à 64 ans. Chez les plus jeunes (18-39 ans), cette proportion est nettement plus faible (8%) que dans les deux catégories d'âge supérieures.
- Les Suisses alémaniques sont significativement plus nombreux (26%) à déclarer avoir rédigé un MPCI que les Suisses romands (4%) et les Tessinois (2%).

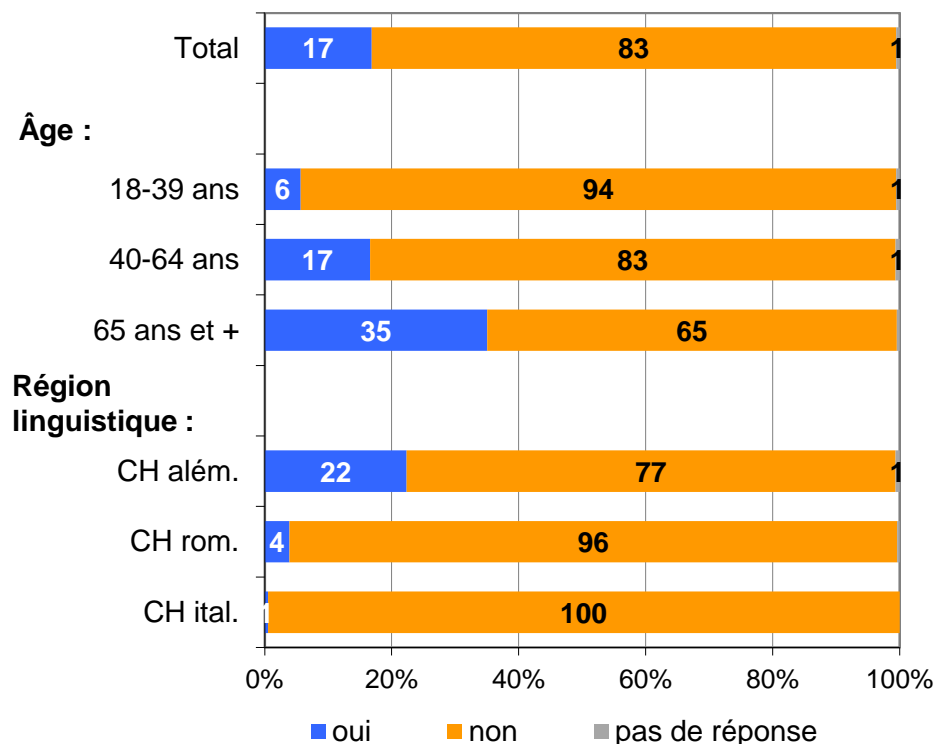
**Question 4 :** Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?





# Données comparées, total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'incapacité par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2020 = 1208



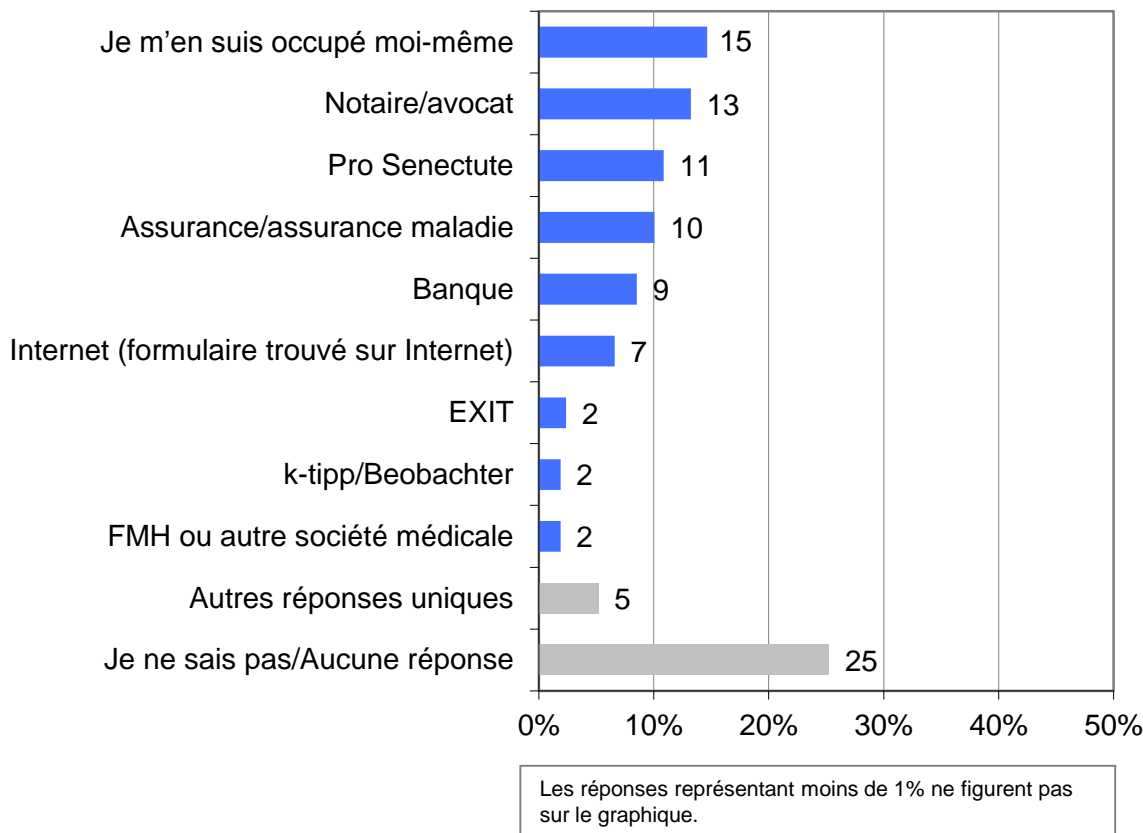
- Sur la totalité de l'échantillon, une personne interrogée sur six (17%) a rédigé un MPC.
- La probabilité de rédiger un MPC augmente de façon significative avec l'âge, comme pour les DA. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), 35% en ont établi un, contre 17% dans le groupe des 40 à 64 ans. Chez les plus jeunes (18-39 ans), cette proportion est nettement plus faible que dans les deux catégories d'âge supérieures, avec à peine 6%.
- Les Suisses alémaniques sont nettement plus nombreux (22%) à déclarer avoir rédigé un MPC que les Suisses romands (4%) et les Tessinois (1%).

Question 4 : Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'incapacité ?



# Prestataires de mandat pour cause d'incapacité

Données en pourcentage ; n 2021 = 242 ; questions ouvertes - codées  
Filtre : personnes ayant rédigé un MPC



- Comme en 2020 (16%), les personnes interrogées en 2021 qui disposent d'un mandat pour cause d'incapacité (15%) affirment le plus souvent ne pas avoir fait appel à un prestataire en particulier et « s'en être occupées elles-mêmes ».
- 13% des personnes interrogées qui ont établi un MPC se sont adressées à un notaire ou à un avocat.
- Comme en 2020, une personne sur neuf (11%) qui s'est procuré un MPC a contacté Pro Senectute à ce sujet.

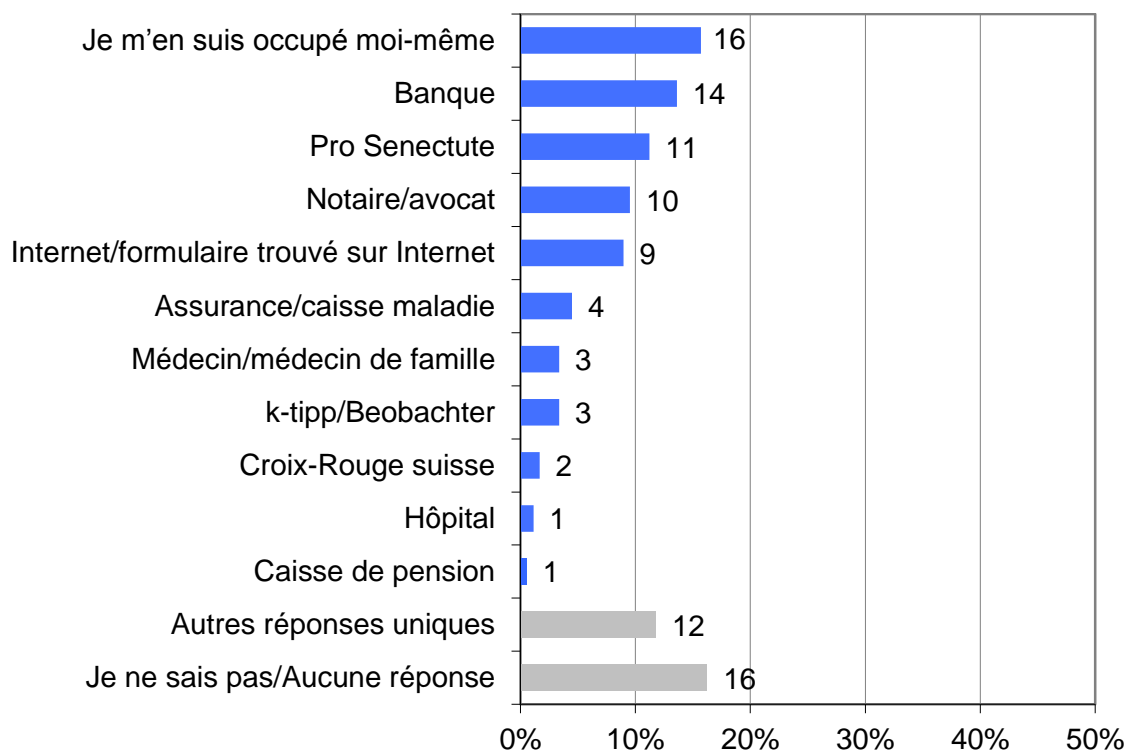
**Question 5 :** Après de quel prestataire avez-vous obtenu votre mandat pour cause d'incapacité ?





# Comparaison : prestataires de mandat pour cause d'inaptitude

Données en pourcentage ; n 2020 = 204 ; questions ouvertes - codées  
Filtre : personnes ayant rédigé un MPCl



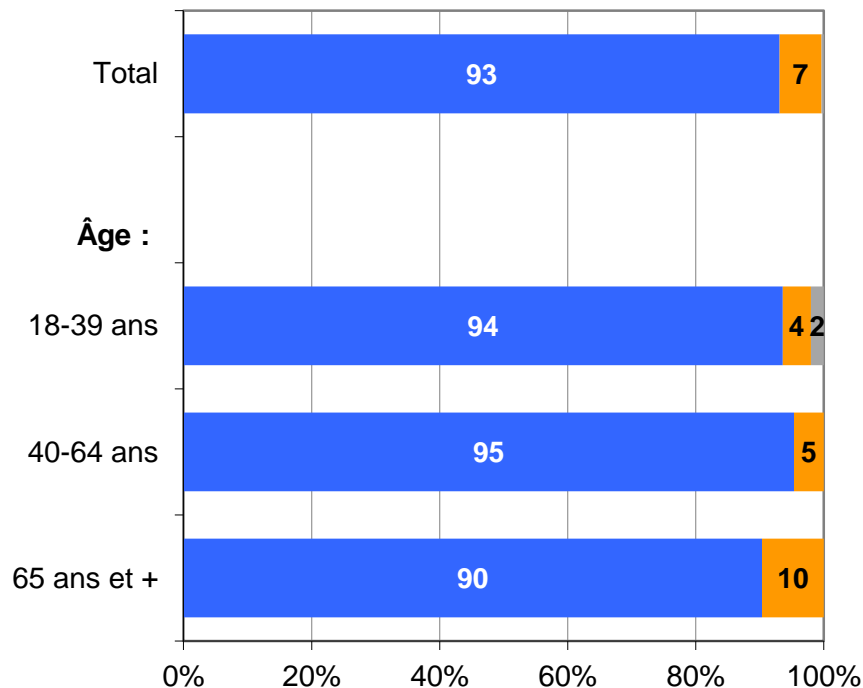
- La plupart des personnes interrogées disposant d'un MPCl (16%) affirment ne pas avoir fait appel à un prestataire en particulier et « s'en être occupées elles-mêmes ».
- 14% des personnes interrogées ayant établi un MPCl se sont adressées pour cela à une banque.
- Plus d'une personne sur dix qui commande un MPCl contacte à ce sujet Pro Senectute (11%), un notaire ou un avocat (10%).
- 9% indiquent avoir utilisé un formulaire trouvé sur Internet.

**Question 5 :** Auprès de quel prestataire avez-vous obtenu votre mandat pour cause d'inaptitude ?



# Total et selon l'âge : directives anticipées rédigées avant ou en raison de la pandémie de COVID-19

Données en pourcentage ; n 2021 = 334  
Filtre : personnes ayant rédigé des DA



- 7% des personnes interrogées qui ont rédigé des DA l'ont fait en raison de la pandémie de COVID-19.
- Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus qui ont rédigé des DA, une sur dix (10%) s'est sentie poussée à le faire en raison de la pandémie de COVID-19. Cette dernière a en revanche moins souvent été un élément déclencheur dans les catégories des 40-64 ans (5%) et des 18-39 ans (4%). Les écarts en fonction de l'âge ne sont toutefois pas significatifs.

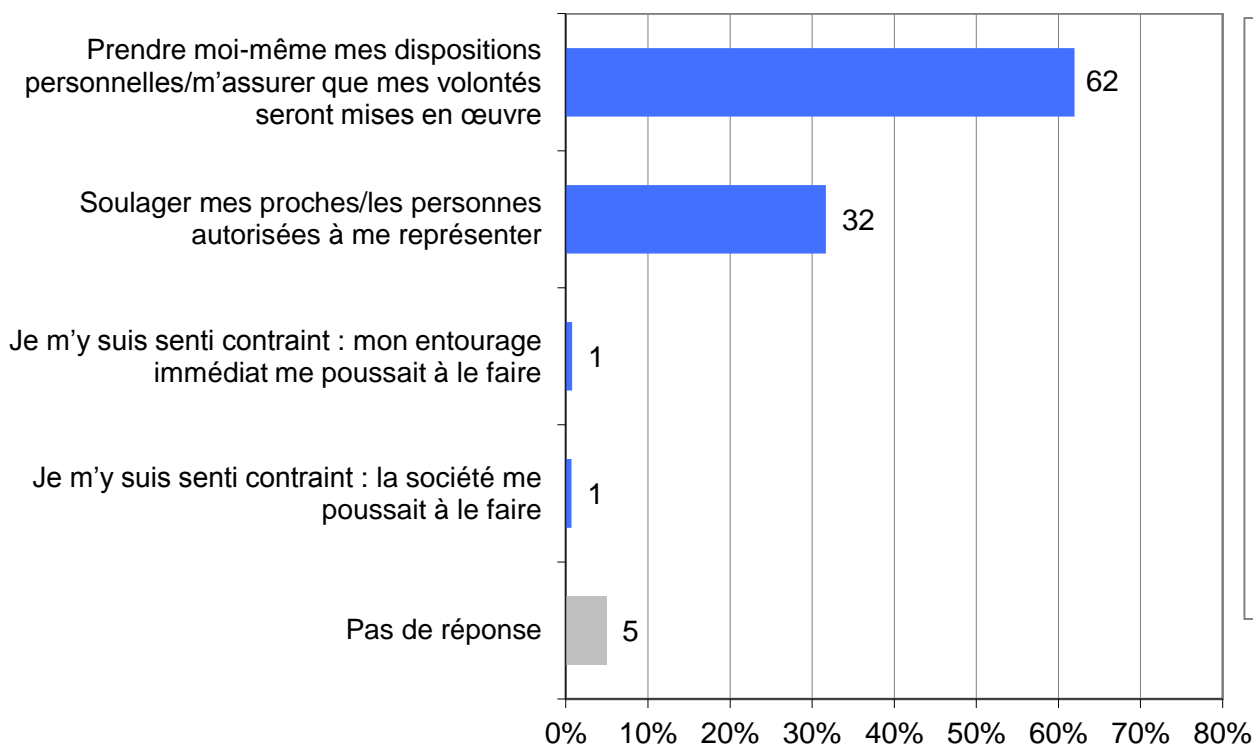
■ Déjà rédigées avant la pandémie ■ Rédigées en raison de la pandémie ■ Pas de réponse

**Question 6 :** Avez-vous rédigé vos directives anticipées à cause de la pandémie de COVID-19, ou les aviez-vous déjà rédigées avant la crise ?



# Motivations de la rédaction de directives anticipées

Données en pourcentage ; n 2021 = 334  
Filtre : personnes ayant rédigé des DA



- Près de deux tiers (62%) des personnes interrogées ayant rédigé des DA ont ainsi souhaité s'assurer que leurs volontés seront mises en œuvre. Elles ont donc agi par motivation personnelle.
- Près d'un tiers (32%) des personnes interrogées ayant rédigé des DA ont souhaité ainsi soulager les personnes autorisées à les représenter. Elles ont donc agi par motivation extérieure.
- Certaines personnes interrogées déclarent s'y être senties contraintes par leur entourage immédiat (1%) ou par la société (1% également).

**Question 7 :** Parmi les raisons suivantes, quelle a été votre principale motivation pour rédiger des directives anticipées ?